

REGLEMENT PARTICULIER

24^{ème} RALLYE REGIONAL DES COTEAUX DU LAYON

19 & 20 AVRIL 2014

Ce Règlement Particulier complète la Réglementation Standard des Rallyes 2014 de la Fédération Française du Sport Automobile. Les articles non repris dans ce Règlement Particulier sont conformes à la réglementation standard de la discipline.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du Permis d'Organisation de la F.F.S.A.
Ouverture des engagements : Lundi 3 mars 2014.
Clôture des engagements : Lundi 7 avril 2014 - minuit.
Parution du road-book : Samedi 19 avril 2014 au bar « Le Favori » à Beaulieu sur Layon.
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 19 avril 2014 de 8h00 à 15h00.
Vérification des documents et des voitures : Samedi 19 avril 2014 de 9h00 à 12h et de 13h à 15h00.
Heure de mise en place du parc de départ : A l'issue des vérifications administratives et techniques.
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 19 avril 2014 à 11h00 au PC Course situé au gîte d'étape de Beaulieu sur Layon.
Publication des équipages admis au départ : Samedi 19 avril 2014 à 16h30.
Briefing des voitures d'encadrement : 19 avril 2014 à 15h30 au PC Course au gîte d'étape de Beaulieu.
Départ de la première étape: Beaulieu sur Layon le samedi 19 avril 2014 à 17h00.
Arrivée de la première étape: Beaulieu sur Layon le samedi 19 avril 2014 à 22h00.
Publication des résultats de la première étape : Dimanche 20 avril 2014 à 8h00.
Départ de la deuxième étape: Beaulieu sur Layon le dimanche 20 avril 2014 à 8h22.
Arrivée de la deuxième étape: Dimanche 20 avril 2014 à 16h30 à Beaulieu sur Layon.
Vérification finale : Dimanche 20 avril 2014 à Beaulieu sur Layon.
Publication des résultats du rallye : Dimanche 20 avril 2014 à Beaulieu sur Layon, 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture
Remise des prix : Dimanche 20 avril 2014 à 19h30 à la salle Saint Louis de Beaulieu sur Layon.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'AS-ACO PLANTAGENET organise le samedi 19 avril et dimanche 20 avril 2014 le 24^{ème} RALLYE REGIONAL DES COTEAUX DU LAYON en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Fédération Française du Sport Automobile numéro **R56** en date du **10 02 2014** ainsi que le visa n° **9** en date du **24 01 2014** du Comité Régional du Sport Automobile Bretagne Pays de La Loire.

Comité d'Organisation : Ecurie Plantagenêt

Présidente : Maryse MERLIOT
Secrétariat du Rallye : Maryse MERLIOT, 23 rue des Palluelles, 49750 Beaulieu sur Layon
Téléphone : 02.41.78.61.69
Mèl : merliotmaryse@yahoo.fr
Site internet : rallye.du.layon.free.fr
Permanence du Rallye :

- Jusqu'au 18 avril 2014 : au Secrétariat du Rallye : 02.41.78.61.69
- Durant le Rallye : au PC Course situé au gîte d'étape de Beaulieu sur Layon.

Organisateur technique

Ecurie PLANTAGENET
Présidente : Maryse MERLIOT
Adresse : 23 rue des Palluelles, 49750 Beaulieu sur Layon



1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	José CHAUDET	Licence 1202/2443
Membres du Collège	Gérard LORIEUX Luc DEHAN	Licence 1438/7914 Licence 1202/6495
Directeur de Course	Joseph LORRE	Licence 1202/10395
Directeur de Course Adjoint PC	Michel BRAUNSTEIN	Licence 1203/8940
Directeurs de Course Délégués ES	Patrice DELLIAS Jean Luc PAGE	Licence 1210/18371 Licence 1507/4727
Médecin Chef	François MINEUR	
Commissaire Technique Responsable	Jacques TANGUY	Licence 1206/72090
Commissaires Techniques Adjoints	Luc GOURDON Ghislain RATEL	Licence 1202/163936 Licence 1202/181601
Chargés des relations avec les concurrents	Catherine CONDEMINE Emma RICHARD	Licence 1110/56617 Licence 1209/6299
Chronométrateurs	Patrick CHARON Aurélien MESNARD	Licence 1209/42548 Licence 1110/191996
Chargé des relations avec la presse	Maryse MERLIOT	Licence 1202/12140

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional des Coteaux du Layon compte pour la Coupe de France des Rallyes 2014 coefficient 2, pour le Championnat A.C.O. des Rallyes, pour le Challenge Rallye du Comité Régional Bretagne – Pays de la Loire 2014 et pour le Challenge AS-ACO PLANTAGENET 2014.

1.3P. VERIFICATIONS

Tous les concurrents recevront une convocation par email avec l'horaire de passage aux vérifications administratives.

Une fois ces premières vérifications faites, ils auront 45 minutes pour préparer leur voiture et la présenter aux vérifications techniques.

Les vérifications auront lieu le samedi 19 avril 2014 sur le site TPPL à La Promenade à Beaulieu sur Layon à partir de 9H00. A l'issue des vérifications, les voitures seront placées en Parc Fermé de Départ.

Les vérifications finales seront effectuées au Parc Fermé à Beaulieu sur Layon. En cas de réclamation, le démontage sera fait au Garage Citroën Rethoré à Beaulieu sur Layon.

Prix de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

- 2.1 Les droits d'engagements comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.
- 2.2 Les véhicules autres que les voitures de course et de l'organisation, même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont donc pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

- 3.1.1 Toute personne qui désire participer au Rallye Régional des Coteaux du Layon doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le lundi 7 avril 2014.

- 3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum.

- 3.1.11 Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **290 €.**
- sans la publicité facultative des organisateurs : ... **580 €.**

Une remise de 20€ sera faite pour les équipages comprenant au moins un membre de l'Ecurie Plantagenet.

- 3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.



3.2. EQUIPAGES

3.2.7 Briefing des concurrents et des voitures d'encadrement

3.2.7.1P. Un briefing écrit sera distribué aux équipages lors de leur passage aux vérifications administratives le samedi matin 19 Avril 2014.

Horaires du briefing oral :

- Voitures d'encadrement (VIP, INFO, 000, 00, 0) Samedi 19 avril 2014 à 15h30

3.2.9 Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le Point Stop est accordée. (Des contrôles pourront être effectués)..

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA

4.1.2 VITRES

Conforme au règlement standard FFSA

4.2 PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.1 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3 Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.5 Chauffe des pneumatiques sur le secteur routier

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour tout autre raison.

Pénalités :

- 1ère infraction : 1 minute de pénalité,
- 2ème infraction : exclusion.

4.4 PROCEDURE DE PESEES DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.5 ECHAPPEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6 IDENTIFICATION des VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.



A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520$ mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

4.7 *CAMERA ET APAREILS DE PRISES DE VUE*

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 *DESCRIPTION*

Le Rallye Régional des Coteaux du Layon représente un parcours de 107,200 km.

Il est divisé en 2 étapes et 7 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.800 km.

Les épreuves spéciales sont :

- | | |
|---------------------|--|
| ▪ Samedi 19 avril | ES 1, 2, 3 « Mont-Benault » - 4,400 km x 3 |
| ▪ Dimanche 20 avril | ES 4, 5, 6, 7 « La Brosse » - 6.700 km x 4 |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" (Road – Book).

Le tableau officiel d'affichage est situé à l'entrée du parc d'assistance de Beaulieu sur Layon.

6.2. *RECONNAISSANCES*

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1 Les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le Code de la Route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum.
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.
- Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.2.4 Des contrôles seront mis en place par l'Organisateur. Les équipages constatés en infraction feront l'objet de pénalités conformes à la réglementation standard des Rallyes 2014, article 6.2.7

- Départ refusé,
Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, soit 290 €
- Demande de sanctions disciplinaires auprès de la F.F.S.A.

Les reconnaissances auront lieu le samedi 19 avril 2014 de 08h00 à 15h00.

6.3 CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA

6.4 CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

- 7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :
- Chef de poste : Badge officiel « Chef de Poste »
 - Commissaire de route : Combinaison blanche
 -

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 20 avril 2014 à 19h30 à la salle Saint Louis de Beaulieu sur Layon.

La répartition des prix se fera comme suit :

	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}	4^{ème}	
Scratch	360	250	160		
Groupe	110				Si + de 3 partants
Classe	290				Si – de 3 partants
Classe	290	140			De 3 à 5 partants
Classe	290	140	100		De 6 à 9 partants
Classe	290	140	100	70	Si + de 10 partants
Féminin	130				Si + de 1 partante

Le Scratch et le Groupe sont cumulables.

Les Classes *K seront confondues avec les A et les FA.

Des coupes seront distribuées. Elles ne sont pas cumulables sauf pour le Scratch.

Une récompense « Commissaire » sera attribuée par tirage au sort.

24 EME RALLYE REGIONAL DES COTEAUX DU LAYON - 19 et 20 avril 2014							
ITINERAIRE		KILOMETRAGE			HORAIRE		
Pointage	Situation	ES	CH/CH	Total	Temps	Voiture 1	Voiture 110
Samedi 19 avril 2014 - 1ère Etape				Section 1 – Mont Benault			
CH0A	Sortie de Parc fermé / Entrée Assistance		0,00	0,00		17:00	18:50
CH0B	Sortie parc assistance		1,00	1,00	20:00	17:20	19:10
CH0C	Beaulieu - pointage départ ES1		2,50	3,50	15:00	17:30	19:20
	Neutralisation				03:00	17:33	19:23
Départ	ES1 Beaulieu	0		3,50			
Arrivée	Mont Benault	4,40		7,80			
Pointage	Point Stop Mont Benault		0,30	8,10			
CH1A	Entrée Parc regroupement		2,60	10,70	20:00	17:53	19:43
				Section 2 - Mont Benault			
CH1B	Sortie de Parc regroup. / Entrée Assistance		0,20	10,90	00:55	18:48	20:38
CH1C	Sortie Parc assistance		0,15	11,05	00:35	19:23	21:13
CH1D	Beaulieu - pointage départ ES2		2,50	13,55	00:15	19:33	21:23
	Neutralisation				00:03	19:36	21:26
Départ	ES2 Beaulieu	0		13,55			
Arrivée	Mont Benault	4,40		17,85			
Pointage	Point Stop Mont Benault		0,30	18,15			
CH2A	Entrée Parc regroupement n°2		2,60	20,75	00:20	19:56	21:46
				Section 3 - Mont Benault			
CH2B	Sortie de Parc regroup. / Entrée Assistance		0,20	20,95	00:55	20:51	22:41
CH2C	Sortie parc assistance		0,15	21,10	00:35	21:26	23:16
CH2D	Beaulieu - pointage départ ES3		2,50	23,60	00:15	21:36	23:26
	Neutralisation				00:03	21:39	23:29
Départ	ES3 Beaulieu	0		23,60			
Arrivée	Mont Benault	4,30		27,90			
Pointage	Point Stop Mont Benault		0,30	28,20			
CH3A	Entrée parc fermé n°1		3,40	31,60	00:20	21:59	23:49

24 EME RALLYE REGIONAL DES COTEAUX DU LAYON - 19 et 20 avril 2014

ITINERAIRE		KILOMETRAGE			HORAIRE		
Pointage	Situation	ES	CH/CH	Total	Temps	Voiture 1	Voiture 90
Dimanche 20 avril 2014 - 2ème Etape				Section 4 - La Brosse			
CH3B	Sortie de Parc fermé/ Entrée assistance		0,00	0		08:32	10:02
CH3C	Sortie parc assistance		1,00	1,0	30:00	09:02	10:32
CH3D	Beaulieu - pointage départ ES4		3,40	4,4	12:00	09:14	10:44
	Neutralisation				03:00	09:17	10:47
Départ	ES4 La Brosse	0		4,4			
Arrivée	Château de Bellevue	6,9		11,3			
Pointage	Point Stop Château de Bellevue		0,20	11,5			
CH4A	Entrée parc regroupement		8,10	19,6	30:00	09:47	11:17
				Section 5 - La Brosse			
CH4B	Sortie de Parc regroup. / Entrée assistance		0,20	19,8	40:00	10:27	11:57
CH4C	Sortie Parc assistance		0,15	20,0	40:00	11:07	12:37
CH4D	Beaulieu - pointage départ ES5		3,40	23,4	12:00	11:19	12:49
	Neutralisation				03:00	11:22	12:52
Départ	ES5 La Brosse	0		23,4			
Arrivée	Château de Bellevue	6,9		30,3			
Pointage	Point Stop Château de Bellevue		0,20	30,5			
CH5A	Entrée Parc regroupement		8,10	38,6	30:00	11:52	13:22
				Section 6 - La Brosse			
CH5B	Sortie de Parc regroup. / Entrée assistance		0,20	38,8	01:08:00	13:00	14:30
CH5C	Sortie Parc assistance		0,15	38,9	40:00	13:40	15:10
CH5D	Beaulieu - pointage départ ES6		3,40	42,3	12:00	13:52	15:22
	Neutralisation				03:00	13:55	15:25
Départ	ES6 La Brosse	0		42,3			
Arrivée	Château de Bellevue	6,9		49,2			
Pointage	Point Stop Château de Bellevue		0,20	49,4			
CH6A	Entrée Parc regroupement		8,10	57,5	30:00	14:25	15:55
				Section 7 - La Brosse			
CH6B	Sortie de Parc regroup. / Entrée assistance		0,20	57,7	40:00	15:05	16:35
CH6C	Sortie Parc assistance		0,15	57,9	40:00	15:45	17:15
CH6D	Beaulieu - pointage départ ES7		3,40	61,3	12:00	15:57	17:27
	Neutralisation				03:00	16:00	17:30
Départ	ES7 La Brosse	0		61,3			
Arrivée	Château de Bellevue	6,9		68,2			
Pointage	Point Stop Château de Bellevue		0,20	68,4			
CH7D	Entrée parc fermé. Fin du rallye		8,10	76,5	30:00	16:30	18:00